

Le troisième âge : le “migrant inutile”

Par Chadia Arab, géographe, chargée de recherche au CNRS, UMR ESO-Angers (6590),
Espaces et Sociétés, université d'Angers

La raison d'être du travailleur immigré dans la société française semble tout entière tenir à son utilité économique. Et c'est sa force de travail, monnayée ici, qui lui permet d'envoyer de l'argent dans son pays d'origine. La vieillesse du migrant contredit cette double fonction. Vieux, malade, il devient improductif donc inutile. Il est relégué dans l'ombre, comme une machine devenue obsolète. Son existence partagée entre deux espaces qu'il a contribué à construire ne bénéficie d'aucune reconnaissance.

Un vieux migrant de retour au Maroc



Source : Arab C., Port de Tanger, 2000

“Immigrés” et “vieux”, deux termes en apparence contradictoires et qui prennent aujourd’hui tout leur sens dans la réalité d’une société française vieillissante, et vieillissante aussi parmi les migrants. Le migrant évoque dans les représentations collectives un travailleur jeune, en bonne santé, venu en France pour s’enrichir et envoyer un peu de cette richesse au pays d’origine. Claudine Attias-Donfut relève quant à elle l’antinomie entre la vieillesse et l’immigration¹, puisque cette immigration n’était au départ que temporaire et en lien avec le travail. À l’inverse, les migrants vieillissants seraient-ils perçus comme des personnes inutiles ?

Cet article se base sur le témoignage de Mohand² et d’une vingtaine d’entretiens semi-directifs réalisés au cours de mes travaux de thèse auprès de migrants âgés³. En outre, je poursuis mes travaux de recherche actuels en accompagnant un groupe de travail constitué principalement des membres du conseil de quartier de la Roseraie dans une réflexion portant sur le diagnostic des migrants vieillissants de ce quartier d’Angers.

Il me semble que le cas de Mohand n’est pas un cas isolé et peut être généralisable à d’autres situations. Il met également en évidence des données d’analyse liées aux contextes de départ et d’arrivée qui peuvent être représentatives. Son parcours migratoire demeure néanmoins individuel, avec certaines spécificités qui touchent Mohand de manière précise. Son cas est analysé afin d’appuyer la construction de la figure du migrant inutile en lien avec son vieillissement. Cette démonstration, qui s’appuie essentiellement sur une approche qualitative, est avant tout une hypothèse de recherche sur un objet scientifique à approfondir par la suite.

Je tenterai de comprendre à partir de ce cas précis, cas qui évoque les différents passages du migrant ouvrier au migrant vieillissant, du migrant utile au migrant inutile. Comment le statut

de migrant évolue-t-il avec la vieillesse et en quoi le parcours de ce migrant peut-il nous renseigner sur la structuration d'une communauté transnationale⁴ entre la France et le Maroc ? Il s'agit donc de croiser l'échelle temporelle (les différents âges de la migration et du migrant) aux échelles spatiales, aux espaces pratiqués et vécus du migrant (territoire d'arrivée et de départ).

Mohand est né en 1931 dans un village du Moyen Atlas marocain. Il a migré en France en 1965. Avant l'exil, il a travaillé la terre de ses aïeux. Il fait partie d'une grande famille, pauvre économiquement au moment du départ, mais riche en terme d'héritages social et politique. Son père avait été pressenti par les Français pour être Caïd de la commune rurale. À l'époque, dans les années 1930 et 1940, les Français nommaient et plaçaient en tant que gouverneur les personnes les plus aptes à pouvoir tenir la population locale afin d'aplanir le pouvoir du protectorat. Le père de Mohand refuse cette nomination. Il devient dès lors un ennemi de la colonisation. Cette histoire reste ancrée dans l'histoire locale du village. Mohand est le deuxième d'une fratrie de 10 enfants. Les années de famine et de pauvreté obligent les jeunes hommes à travailler ailleurs que la terre. Mohand part alors chercher du travail dans les autres villes du Maroc. Il décide même d'émigrer vers le pays voisin, l'Algérie, pour travailler comme gardien de maison et de champs d'orangers chez les colons français. Un an après, il revient au Maroc. Il participe à de nombreux travaux de constructions (route, canaux d'eau) de la région, avant de faire le choix de prendre les chemins de l'exil vers la France. Il choisit Angers où il rejoint un ami du village pour travailler dans la grande société du bâtiment de l'ouest de la France de l'époque, Brochard et Gaudichet.

Le migrant doublement "utile", aux autres et aux siens

Il participe alors à la mise en place d'une noria à Angers en faisant venir de jeunes hommes de son village et de sa famille pour travailler. Une communauté marocaine importante s'implante dans cette petite ville de l'ouest de la France, peu marquée par le phénomène de l'immigration. Des dizaines de migrants en provenance d'un même village du Moyen Atlas constituent les premières pierres de la communauté transnationale marocaine, dont Mohand est un des principaux acteurs, parmi les premiers arrivants à Angers. Il fera venir une quinzaine d'hommes du village par l'envoi de contrats de travail de chez Brochard et Gaudichet.

C'est ce qu'Abdelmalek Sayad appelle le premier âge de l'émigration, "*une émigration par ordre*"⁵. Avant la venue des femmes, la France et le Maroc, les deux pays constituant les extrémités du champ migratoire, trouvaient chacun leur compte dans un système "gagnant-gagnant". "*La société d'accueil a la conviction de pouvoir disposer éternellement de travailleurs (hommes seuls, en âge et dans les conditions physiques pour commencer à travailler de suite), sans avoir pour autant à 'payer' (ou fort peu) en problèmes sociaux ; la société d'origine croit pouvoir se procurer de la sorte indéfiniment les ressources monétaires dont elle a besoin, sans qu'il résulte pour elle la moindre altération ; les émigrés sont persuadés de s'acquitter de leurs obligations à l'égard de leur groupe (tout en étant séparés), de leur terre (tout en travaillant en usine) et de leur état de paysans (tout en se faisant ouvrier) sans avoir pour cela le sentiment de se renier*"⁶.

Mohand explique l'opportunité qui est à l'origine de sa venue en France : "*Il y avait une grande entreprise à l'époque qui est venue au village pour demander des hommes pour travailler en France. Elle nous avait envoyé des contrats de travail et ils ne nous restaient plus qu'à faire nos passeports. Le jour où nous avons obtenu nos passeports, l'entreprise française nous a dit qu'elle n'avait plus besoin de nous. Elle n'avait plus besoin d'hommes, elle a sûrement dû en trouver ailleurs. Mais le problème, c'est que nos passeports étaient faits et nous restaient entres les mains. Nous étions 56 hommes à nous être inscrits et à avoir fait nos passeports, et nous voulions tous partir. Nous nous sommes séparés et chacun a suivi sa*

propre route. Pour certains, nous nous sommes retrouvés plus tard sur Angers. Tous ces 56 hommes sont allés par la suite en France, très peu sont restés au Maroc.”

Pour Mohand, les premières années suivant son départ sont marquées par une participation accrue à la vie de la famille restée au Maroc. La dette est lourde. Il doit se “saigner” en France pour offrir un train de vie convenable à ceux restés au Maroc. Ainsi, Mohand, économisant de manière rigoureuse, envoyait les deux tiers de son salaire à sa famille afin que ces derniers puissent vivre dignement.

En outre, de nombreux chercheurs⁷ ont montré la contribution importante des immigrés à la reconstruction de leur pays d'accueil. Mohand a lui aussi participé à sa manière à la construction de sa ville de résidence, Angers. Ainsi, il a travaillé dans la rénovation des Nouvelles Galeries, puis dans l'usine d'alcool Cointreau et dans le laboratoire de Monplaisir. Il a pris part à la construction du Grand Cercle, de l'hôtel du boulevard Foch, devenu aujourd'hui l'hôtel Mercure, du centre des congrès, du parking de l'Espace Carrefour Grand-Maine et de certains immeubles HLM des quartiers périphériques de la ville. Il se souvient que c'était un travail dur, difficile et pénible mais, comme il le dit lui-même, “*On était venu pour cela.*”

Mohand et son ami du village, travaillant à la construction de l'Hôtel Le Grand Cercle, Bd Foch à Angers en 1973



Source : Mohand

Dans le deuxième âge décrit par Sayad, le provisoire s'effrite et débouche sur un temps plus long de présence en France. Le paysan marocain laisse la place à l'ouvrier en France.

Aux deux pôles du système migratoire, le migrant est plus qu'utile. Il est utile à sa famille restée au Maroc et qui ne subvient à ses besoins que grâce à la contribution du migrant à la vie du foyer familial. De plus, il est utile à son pays d'origine, à qui il transfère régulièrement de l'argent : en premier lieu les banques, qui voient leur capital largement augmenté par ces transferts monétaires des migrants.

Mohand ouvre un compte à la banque populaire marocaine dès les années 1970. Il a envoyé pendant plus de 40 ans de manière régulière des sommes d'argent en épargnant sur son compte de la banque Chaabi, en cotisant à des assurances marocaines, en faisant parvenir de l'argent à sa famille restée au Maroc. Je l'interroge sur les sentiments de ceux qui les recevaient : “*Bien sûr qu'ils étaient heureux puisqu'ils touchaient de l'argent pour lequel ils n'avaient pas travaillé durement. Mais, pour moi qui l'ai gagné avec beaucoup de souffrance, c'était plus difficile. C'était 'ma santé et ma vie qui étaient en jeu'. Mais, aujourd'hui grâce à Dieu, nous avons pu faire venir nos enfants.*”

Au début de sa migration, ses envois étaient plus fréquents. Puis, dès qu'il a été conscient de la durabilité de son installation en France, avec des enfants et une femme qui le rejoignent, il a décidé de moins envoyer à sa famille élargie et d'ouvrir un compte pour les besoins de son propre foyer.

La part des transferts migratoires dans l'ensemble des transferts est de 71,5 % chez les Marocains. C'est le plus haut taux parmi les immigrés enquêtés⁸. On peut néanmoins supposer que ces migrants en vieillissant envoient moins d'argent au pays. C'est le cas de Mohand qui ne retourne qu'une fois par an dans son pays d'origine, et dont les besoins actuels se situent en France : *“Depuis plusieurs années, j'envoie seulement une à deux fois dans l'année, juste pour les vacances. Auparavant, c'était au moins une fois tous les deux mois. Parce qu'aujourd'hui j'ai besoin de cet argent en France.”*

Avant de diminuer les transferts monétaires vers son pays d'origine, il a construit deux maisons, l'une pour sa famille élargie vivant au Maroc, et l'autre pour sa femme et ses enfants vivant en France.

La genèse d'une communauté transnationale

Au niveau individuel, le migrant, peut être considéré comme un acteur de développement pour son village d'origine, et ce malgré lui, et parfois même de manière inconsciente. Le fait d'envoyer de l'argent à sa famille, d'épargner depuis plusieurs décennies dans les banques marocaines, d'investir dans la pierre, dans des commerces, est une manière de marquer son existence, son lien avec son territoire d'origine et sa présence là-bas. C'est aussi une étape importante dans la structuration d'une communauté transnationale.

Le troisième âge de l'émigration chez Sayad conforte davantage l'installation d'une “colonie” d'immigrés en France. Le provisoire devient durable, avec l'arrivée des femmes et la naissance d'enfants sur territoire français.

Toujours d'après Sayad, *“ballottée entre deux ‘temps’ entre deux pays, entre deux conditions, c'est toute une communauté qui vit comme en ‘transit’”*. Condamnés à se référer simultanément à deux sociétés, les migrants rêvent de cumuler, sans s'apercevoir de la contradiction, les avantages incompatibles de deux choix opposés. Cette ambiguïté des relations entretenues entre les deux espaces et les contradictions inhérentes ne peuvent engager le migrant que dans une installation en France qu'ils pensent provisoire et d'un retour au Maroc qu'ils croient proche. Omar Samaoli identifie cette phase de “provisoire permanent”⁹.

Pendant de nombreuses années, le migrant s'est rendu utile auprès des deux sociétés auxquelles il appartenait, son pays d'origine d'où il est parti, et son pays d'arrivée où il vit actuellement. Entre ces deux pôles, il n'a jamais émis explicitement une préférence. Son identité et ses appartenances sont multiples, et c'est cette circulation entre les deux espaces et cette utilité sociale auprès de ces deux sociétés qui font la complexité du migrant. Son attachement est double, dual et indissociable. Il est à là-fois d'ici et de là-bas. Il fait le lien entre ces deux espaces et participe à la mise en place d'une communauté transnationale.

Mohand a longtemps contribué à remplir cet entre-deux. En France : construction d'un certain nombre de bâtiments, venue de sa femme et ses enfants en 1973 pour s'installer dans le quartier de la Roseraie. Au Maroc : envoi de beaucoup d'argent au début de sa migration à sa famille, rénovation de la maison familiale, avant de construire sa propre maison, participation à de nombreux projets de développement de son village d'origine tels que l'aide à la construction de routes, de plusieurs mosquées, etc... Lorsqu'il revenait au Maroc, il était une personne respectée et estimée. En vieillissant, Mohand pratique l'entre-deux, quelques mois en France et quelques mois au Maroc.

L'“entre-deux” ou comment créer du lien entre deux espaces

C'est dans la circulation au sein de cet entre-deux que se construit de la co-présence. Estelle Emsellen explique que ces migrants vieillissants trouvent *“un équilibre dans des allers-retours permanents entre la France et leur pays d'origine. Pour quelques hommes, le retour définitif au pays d'origine leur permet de résoudre la double illégitimité de leur vieillissement, vis-à-vis de la société d'accueil, qui les a toujours considérés, selon eux, comme des étrangers et vis-à-vis du pays d'origine, parce que le renoncement au retour peut être vécu comme une trahison”*¹⁰. Elle ajoute que l'émigré ayant quitté son pays pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, il est dans l'obligation d'assurer cette fonction financière. Lorsque l'immigré occupe une place dans son pays d'origine, il trouve plus facilement un équilibre en France. Au contraire, lorsque les liens sont rompus avec la famille d'origine et que l'immigré n'envoie plus d'argent, il est en France davantage isolé. Autrement dit, l'état social et mental de l'immigré résulte en partie de ce qui n'est pas visible, directement au sein du pays d'accueil : le rôle et la fonction qu'il occupe là-bas.

Il semble que ce va-et-vient est une réponse à une double injonction du pays d'arrivée et du pays de départ auquel le migrant tente tant bien que mal de répondre. D'après Claudine Attias Donfut, 63,3 % des Marocains de l'enquête CNAV souhaitent vieillir en retraite en France et 24,6 % faire le va et vient¹¹. Par contre 59,7 % souhaitent être enterré dans leur pays d'origine¹². Ces chiffres sont importants car ils montrent les liens avec le pays d'origine et l'impact de ses retours et de cette circulation.

Cette circulation permet au migrant d'être à la fois ici en France et là-bas au Maroc. Mais, de doublement utile, il est devenu progressivement doublement inutile en vieillissant et en entrant dans le troisième âge.

Blessures du travailleur et cicatrices du migrant vieillissant

Les immigrés issus d'un État tiers et âgés de plus de cinquante-cinq ans représentent, au total, plus de 805 000 personnes. Il s'agit de 6 % de la population âgée de cinquante-cinq à soixante-quatre ans résidant en France et de 3,2 % de la population âgée de plus de soixante-cinq ans. La part d'immigrés du Maghreb s'élève à 66 % des plus de soixante-cinq ans¹³. La mission d'information des immigrés âgés, mission parlementaire de 2013, conclut à un cumul de facteurs de vulnérabilité tel que les problèmes de langue, de pensions de retraite inférieures à la moyenne avec des carrières en *“dents de scie”*¹⁴, de mal-logement manifeste, une santé fragile et un accès aux soins défaillant. Omar Samaoli parle d'*“usure prématuré”*¹⁵, les migrants vieillissants cumulant *“un triptyque identitaire sévère : être immigré, vieux et pauvre”*¹⁶. Claudine Attias Donfut met en lien l'âge et la durée de résidence en France qui sont associés à une altération progressive de la santé¹⁷. Elle ajoute que le risque de handicap est très largement déterminé par la catégorie socioprofessionnelle : sa prévalence est trois fois plus élevée parmi les ouvriers que parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures. Par ailleurs, presque la moitié des hommes (48,4 %) disent avoir été victimes d'un accident du travail, connu une maladie professionnelle ou des problèmes de santé liés à leur activité professionnelle. Le rapport de la mission parlementaire estime que les immigrés âgés vivant en France perçoivent des pensions dont le montant moyen se situe entre 300 et 700 euros. Estelle Emsellen l'estime autour de 700 euros par mois. Ils perçoivent souvent des prestations sociales non contributives (ASP, AAH, ASI, etc.) soumises à une condition de résidence sur le territoire français d'au moins 6 mois, qui entrave la possibilité de s'installer définitivement au pays d'origine et entraîne cette pratique du va-et-vient¹⁸. Quant à Mohand, il percevait une retraite mensuelle d'environ 600 euros.

Enfin, Gérard Noiriel *“évoque les traumatismes générés par l'exil, les ruptures, l'isolement... comme susceptibles d'affecter l'état de santé des publics ayant connu une migration”*¹⁹.

D'après les résultats de l'Enquête santé et protection sociale (ESPS), conduite en 2000-2002, les étrangers apparaissent en moins bonne santé que les Français. À structure démographique

équivalente, l'état de santé des étrangers, considéré dans sa dimension subjective, est également plus altéré que celui des Français²⁰.

Construction de la figure du migrant inutile

Un jour, le migrant ne remplit plus sa mission d'utilité économique et sociale. Il est en rupture avec ce qui donne du sens à son existence. Il n'est migrant que parce qu'il répond à cette double mission du travail en France et de l'aide qu'il peut apporter à son pays d'origine. La France le fait venir pour sa force de travail, et le Maroc ne le reconnaît que parce qu'il travaille. Lorsque le migrant ne travaille plus, il est déjà dans un processus de changement de statut. D'ailleurs en témoignent les appellations données par différentes institutions bancaires ou de représentations des Marocains résidant à l'étranger (comme la Fondation Hassan II²¹). Alors que la crise touche un certain nombre de personnes dans les années 1980, et en particuliers les immigrés, ceux-ci se retrouvent au chômage. De migrant travailleur, il devient chômeur.

Quelques années plus tard ces mêmes migrants vieillissent, et souvent vieillissent mal, le mal des blessures du travail, le mal de maladies en lien avec le travail ou avec la vieillesse. Ils portent en eux le stigmate de l'immigration. *“Chacun a ramené de la France ce qu'il pouvait ramener ; mais, argent ou pas argent, la vérité – ce qu'il y a de plus sûr –, c'est que de tout cela il ne reste que peu de choses, il ne reste que les traces sur le corps, les cicatrices ou les maladies²².”* Les retours au Maroc se sont espacés et le rêve du retour lui-même devient mirage.

Mohand, a aujourd'hui 81 ans. Il a travaillé près de 25 ans au Maroc, puis plus de 25 ans en France, toujours dans des travaux durs et pénibles. En France, il a contracté un asthme avec le changement de climat et le travail dans le bâtiment. Dans les années 1990, il connaît une période de mise en invalidité à cause de cette maladie. Ensuite, il est devenu diabétique. Il souffre également d'une insuffisance rénale et d'un cancer de la prostate. Ces maladies l'ont immobilisé depuis quelques années en France. Il part néanmoins une fois par an au Maroc dans son village d'origine pour se ressourcer. Il est accompagné de ses enfants et d'une équipe médicale qui l'encadre sur place pour ses soins quotidiens.

Plusieurs institutions existent au Maroc et évoquent faiblement ce nouveau besoin du migrant²³. Ces institutions font en sorte que le lien avec l'espace d'origine soit toujours existant. Elles participent au maintien d'une communauté transnationale, notamment en assignant le migrant à sa fonction de “développeur”. Les pays de départ s'intéressent à l'apport économique et social du migrant. Mais ils ne veulent pas s'embarrasser de migrants vieillissants et malades, qui n'envoient plus d'argent et qui ne servent pas le développement de leur pays. Plus qu'inutile, le migrant vieillissant devient parfois une charge.

Mohand, part au Maroc en juin 2012 pour une durée d'un mois. Ses enfants avaient tout prévu en terme d'accompagnement familial et médical, durant le voyage et tout au long du séjour. À son arrivée au Maroc, alors que le voyage et l'arrivée se sont déroulés dans de bonnes conditions, Mohand subit un accident vasculaire cérébral. Il est immédiatement transporté à la clinique de la ville la plus proche. Il passe une nuit en réanimation et ensuite, par avis du médecin, il revient au domicile pour être soigné par un infirmier et ses enfants. 18 jours de semi-coma, avant que la famille ne décide de le rapatrier. Mohand cotise à une assurance marocaine depuis près de trente ans, via la banque Châabi où il a un compte depuis plus de quarante ans. Celle-ci refuse de le rapatrier²⁴. Les enfants de Mohand font appel aux différentes institutions qui sont “au service des MRE”. Aucune d'entre elles n'appuie le dossier. Par contre, le consulat de France, à l'aide d'élus français, va suivre, conseiller et appuyer la demande de Mohand et de sa famille.

Mohand avait pourtant rempli sa mission. Il avait répondu presque toute sa vie à cette double injonction de reconstruire la France et de servir son pays d'origine. Mais, aujourd'hui,

Mohand ne sert plus sa société d'origine ni sa famille. Cette dernière et ses amis du village qui venaient le voir depuis qu'il était malade et vieilli le nommaient le "meskine" (littéralement, "le pauvre"), avec de la pitié et des larmes de le voir dans cet état.

Pour Omar Samaoli, "c'est une aberration intellectuelle de continuer à ne rien renvoyer d'autre à l'immigré sur sa propre condition que son assignation à la production des richesses ou au transfert des devises vers son pays d'origine²⁵".

Alors que sa situation de migrant lui permettait auparavant de se valoriser et de connaître une forme d'ascension sociale, il était devenu inutile. Inutile pour sa famille, inutile pour les banques, inutile pour ses institutions qui sont censées le servir et l'aider en cas de difficultés.

Le migrant vieillissant n'est plus

Mohand, aéroport de Nantes, en route vers le Maroc



Source, Mohand, juin 2011

Le récit de Mohand, en suivant son parcours migratoire à travers les différents âges de la vie, montre qu'il s'est rendu utile en œuvrant à la construction d'une communauté transnationale qui s'est mise en place entre son village d'origine et Angers, et plus globalement entre le Maroc et la France.

La coupure entre pays de départ et d'arrivée n'est plus, les liens entre ici et là-bas sont devenus coutures²⁶. Le migrant, même absent, cherche à maintenir sa présence dans le pays d'origine. Cette volonté et les pratiques qui en découlent ne sont plus seulement celles des primo-migrants mais également de leurs familles et de leurs descendants, et donc des différentes générations. La double absence du migrant décrite par Abdelmalek Sayad²⁷ devient alors la double présence. Nous défendons cette co-présence, et cette facilité à pratiquer et à maîtriser le double espace du migrant, son pays d'origine et son pays d'arrivée. Pour Omar Samaoli, tous ces vieux immigrés, hommes et femmes partagent solidairement la singularité d'être d'abord des étrangers en France, trop malade, trop handicapés, trop vieux et trop pauvres pour pouvoir retrouver une issue "honorable" à leur situation, conforme à leurs aspirations premières²⁸.

Le vieillissement et la maladie plongent le migrant à nouveau dans une double absence qu'il avait jusqu'à maintenant ignoré et qui était resté un impensé, et pour les migrants et pour leur famille, et pour les institutions qui les servent et les représentent, et pour les deux pôles du champ migratoire pratiqué par le migrant.

La coupure devenue couture redevient une fois de plus une coupure entre les deux pôles du champ migratoire mais cette fois due au vieillissement du migrant, à son incapacité à se rendre utile, alors même qu'il s'agissait du sens qu'il donnait à son existence et à sa propre

trajectoire migratoire. Improductif, inefficace, pauvre, inutile, le migrant vieillissant n'est plus intéressant et pour la France et pour le Maroc. La toile tissée par le migrant avec des fils reliant le pays de départ et d'arrivée s'est progressivement effilochée jusqu'à ne tenir qu'à un fil et se rompre définitivement pour ne plus du tout relier ces deux espaces. D'où un déliement de la communauté transnationale.

On notait que, dans certaines représentations, le mot "immigré" était accolé à celui de "travailleur." Comme si être migrant était un métier en soi, une manière de s'identifier. Sayad évoquait la professionnalisation du migrant. Le migrant "n'est" que par son travail, que parce qu'il travaille, que parce qu'on l'a fait venir pour sa force de travail. Sa fiche de salaire le fait exister et être migrant. Estelle Emsellen ajoute que si le travail légitimait la présence de l'immigré en France, aujourd'hui, la liquidation de sa retraite et l'envoi ou non d'argent à la famille au pays restent un élément majeur dans la trajectoire de l'exil.

Le migrant vu comme un "travailleur" pour la France ou comme un "développeur" pour le Maroc n'est plus. Le migrant vieillissant n'est plus un migrant.

¹ Claudine Attias-Donfut est l'une des premières à travailler sur cette question de manière aussi approfondie. Son enquête pour la CNAV et l'INSEE en 2002-2003, "L'enracinement, enquête sur le vieillissement des immigrés en France", qui s'appuie sur un échantillon de 6 211 individus représentatifs des immigrés âgés de 45 à 70 ans résidant en France en 2003, permet de mieux comprendre la situation des immigrés âgés et de leur passage à la retraite. Voir Claudine Attias-Donfut, *L'Enracinement, enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris, Armand Colin, 2006.

² Mohand a été interrogé à plusieurs reprises dans le cadre de mes recherches, depuis mon mémoire de maîtrise jusqu'à la thèse de doctorat. Je l'ai suivi et observé dans différents contextes (familiaux, fêtes, séjour au Maroc, etc.).

³ Chadia Arab, *Les Aït Ayad. La Circulation migratoire des Marocains, entre la France l'Espagne et l'Italie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

⁴ J'utilise le terme de "communauté transnationale" essentiellement sous son angle spatial. D'après Riva Kastoriano, la notion de communauté transnationale renvoie à "*des communautés composées d'individus ou de groupes établis au sein de différentes sociétés nationales, qui agissent à partir des intérêts et des références communs (territoriales, religieuses, linguistiques), et qui s'appuient sur des réseaux transnationaux pour renforcer leur solidarité par-delà les frontières nationales*". R. Kastoriano 2000, "Immigrations, communautés transnationales et citoyenneté", in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 165, 2000, p. 353.

⁵ Abdelmalek Sayad, "Les trois âges de l'émigration algérienne en France", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, pp. 60-79.

⁶ *Ibid.*

⁷ Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, Paris, Seuil, 1988 ; Gildas Simon, "Le Maroc migratoire entre mondialisation et mémoire vive. In Un siècle de migrations marocaines", in *Migrance*, n° 24, 2005, pp. 7-10 ; Alain Tarrus, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2000 ; Mohamed Charef, Patrick Gonin, *Place et rôle des émigrés / immigrés dans le développement local*, Agadir, Sud Karthala, 2005.

⁸ Les Espagnols ont une part des transferts migratoires dans l'ensemble de 12,7 %, les Algériens de 58,9 % et les Turcs de 59,8 %. Claudine Attias Donfut, *L'Enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, op. cit., p. 262.

Claudine Attias Donfut, *L'Enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, op. cit., p. 244.

⁹ Omar Samaoli, *Retraite et vieillesse des immigrés en France*, Paris, L'Harmattan, 2007.

¹⁰ Estelle Emsellen, "Les migrants âgés", in Smain Laacher (dir.), *Dictionnaire de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2012, pp. 297-300.

¹¹ *Ibid.*, p. 322.

¹² *Ibid.*, p. 324.

¹³ Ces données émanent du secrétariat général à l'Immigration et à l'Intégration. Voir le *Rapport de la mission d'information des immigrés âgés*, n° 1214 [En ligne].

¹⁴ Catherine Wihtol de Wenden, in *Rapport de la mission d'information des immigrés âgés*, op. cit., p.51

¹⁵ Omar Samaoli, "Vieillir ici ou vieillir ailleurs : les immigrés âgés à l'heure du choix", in *Écart d'identité*, n° 64, 1993, p. 6.

¹⁶ Omar Samaoli, *Retraite et vieillesse des immigrés en France*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 90.

¹⁷ Claudine Attias Donfut, *L'Enracinement, enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, op. cit., p. 98.

¹⁸ La proposition 64 de la mission parlementaire 2013 sur les immigrés âgés porte sur cette condition : “Procéder, dans le cadre de l’attribution d’un complément non contributif de retraite (ou en cas de contrôle), à l’examen du respect de la condition de résidence sur le territoire en fonction d’un ensemble d’indices – et pas seulement au regard de la présence pendant six mois au cours de l’année civile – permettant d’établir la nature des attaches en France”. Voir le *Rapport de la mission d’information des immigrés âgés*, n° 1214, *op. cit.* ;

¹⁹ Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, Paris, Seuil, 1988, pp. 159-162, cité par Annie Pineau, “Favoriser le dialogue sur le vieillissement des personnes immigrées de la première génération, arrivées du Maroc et domiciliées à la Roseraie”, mémoire de DU “communication interculturelle”, 2012, p. 25.

²⁰ Caroline Berchet et Florence Jusot, “État de santé et recours aux soins des immigrés : une synthèse des travaux français”, in *Questions d’économie de la santé*, n° 172, Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES), 2012.

²¹ Les appellations des Marocains vivant à l’étranger ont évolué ces derniers temps, passant de TME (Travailleurs marocain à l’étranger), à RME (Résident marocain à l’étranger), à MRE (Marocains résidant à l’étranger), pour enfin utiliser les appellations de “Marocains de l’étranger”, “Marocains du monde” ou encore “Marocains de l’extérieur”. Ces différentes phases témoignent également de l’évolution de la figure du migrant : de travailleur, il est d’abord passé à Marocain (lien avec son identité, son appartenance, sa nationalité), puis à résident à l’étranger (ce qui veut dire qu’il ne fait que résider, vivre, habiter, le travail étant devenu secondaire).

²² Abdelmalek Sayad, “Les trois âges de l’émigration algérienne en France”, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, pp. 60-79.

²³ La Fondation Hassan II pour les marocains résidents à l’Etranger, travaille dans plusieurs domaines d’actions : l’enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine aux enfants de MRE ; l’organisation de séjours culturels au Maroc ; l’animation religieuse et la contribution à la sauvegarde des valeurs culturelles. Un intérêt particulier est porté sur l’impact des migrants en terme d’apport économique dans leur pays d’origine. Un pôle juridique et assistance proposent un appui aux MRE en difficultés.

Le Conseil pour la communauté marocaine à l’étranger (CCME) est une structure plus récente, qui a pour objectif d’assurer le suivi et l’évaluation des politiques publiques du royaume envers ses ressortissants émigrés et leur amélioration en vue de garantir la défense de leurs droits et d’amplifier leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays.

Enfin, la troisième structure est ministérielle. Il s’agit du ministère des Marocains résidant à l’étranger avec plusieurs programmes : programme social, programme d’Accompagnement administratif des MRE, d’accompagnement des investisseurs MRE, et de mobilisation des compétences MRE.

²⁴ Le directeur médical de Maroc assistance internationale s’appuie sur l’article 5 des clauses d’exclusion : “*Ne sont pas garanties les affections, les lésions, et les maladies chroniques, ainsi que leurs conséquences.*” Mohand a eu un accident vasculo-cérébral (AVC), soit un accident, une maladie subite et non prévisible. Le terme d’accident est utilisé pour souligner l’aspect soudain, inattendu, imprévisible et brutal du phénomène, comme le souligne les clauses du contrat contracté avec la banque Chaabi dans le cadre de l’assurance Injad par Mohand. C’est sur cette clause du contrat en particulier que les enfants de Mohand appuient la demande de rapatriement sanitaire. Le contrat d’assurance permet à Mohand de bénéficier de : “*l’assistance médicale en cas de maladie subite, de blessure ou d’accident*”, et dans le cadre de cette alinéa précisément, “*le transport sanitaire au Maroc et à l’étranger est pris en charge*”, ainsi que le “*rapatriement du bénéficiaire après hospitalisation au Maroc ou à l’étranger*” (Source : contrat INJAD, Banque Châabi, Maroc Assistance).

Par ailleurs, d’autres assurances contractées en France par Mohand ont permis néanmoins de le rapatrier avec les mêmes clauses d’exclusion.

²⁵ Omar Samaoli, *Retraite et vieillesse des immigrés en France*, *op. cit.*, p. 19.

²⁶ Patrick Gonin, “Migrations internationales et développement des pays d’origine”, in *Colloque 1985-2005. 20 ans de recherches sur les migrations internationales*, Poitiers, juillet 2006.

²⁷ Abdelmalek Sayad, *La Double absence. Des illusions de l’émigré aux souffrances de l’immigré*, Paris, Seuil, 1999.

²⁸ Omar Samaoli, *Retraite et vieillesse des immigrés en France*, *op. cit.*, p. 4.